LA LIGNE QUE PERSONNE N'ÉCRIRA

Ce que la prochaine présidentielle dira de l'universalisme français

Martinique, octobre 2026

Tribune personnelle d'Arnaud Ransay, publiée sous sa seule responsabilité.

Il y a des mots que la France prononce comme on allume une lampe. Humanisme. Universalisme. République. Trois mots taillés pour éclairer la terre entière, et qui, depuis près de quatre siècles, s'éteignent exactement là où commence le sel. Nous la connaissons, cette clarté. Nous l'avons longtemps contemplée du dehors, comme on regarde d'une cour obscure une fenêtre allumée, et l'on nous a patiemment enseigné que nous étions dedans. Quatre siècles d'une lumière qui ne nous a jamais réchauffés : voilà notre part des Lumières.

J'écris aujourd'hui pour réclamer une ligne.

Une élection présidentielle approche. Des programmes vont s'écrire, se comparer, se disputer, et chacun alignera des centaines de lignes sur l'école, la dette, les frontières, la dignité. J'en réclame une seule. Qu'un candidat, un seul, inscrive noir sur blanc que la politique de la France envers nous aura désormais un objectif, et que cet objectif est de nous rendre capables de nous passer d'elle. Qu'elle emploie ses moyens humains, économiques et financiers à conduire les peuples qu'elle a colonisés par-delà l'océan jusqu'au jour où ils n'auront plus besoin d'elle. Une trajectoire, domaine après domaine, avec un calendrier négocié, des transferts de compétences assortis des ressources qui vont avec, une évaluation publique à chaque étape, une préparation consentie dès le départ et le peuple consulté sur le choix final. Qu'elle nous accompagne jusqu'au seuil et qu'elle paie le trajet, puisque c'est elle qui nous a fait manquer le départ.

Que l'on me lise bien. Ne plus avoir besoin de quelqu'un n'oblige pas à le quitter. Je ne réclame pas une séparation, je réclame une capacité : pouvoir gouverner nos affaires et assurer nos services essentiels sans que la dépendance à Paris décide à notre place. Ce que nous ferons de cette capacité, rester, partir ou inventer autre chose, ne regarde que nous, et le jour venu les urnes le diront. Mais un peuple ne choisit librement qu'entre des hypothèses qu'il serait capable d'assumer toutes. Tant que l'une d'elles demeure un gouffre, le choix n'en est pas un.

Voilà la ligne. Ce n'est pas une humeur, c'est un chantier qui se chiffre. Et c'est cette ligne que je cherche dans les engagements présidentiels.

Prenons la fiscalité. Première étape : l'État publie, ligne par ligne, ce qu'il prélève en Martinique et ce qu'il y dépense, car on ne négocie pas un transfert sur des comptes que l'on ne voit pas. Deuxième étape : il transfère la maîtrise de certains impôts, avec une compensation garantie et indexée pour une durée fixée par la loi, afin que l'apprentissage ne se fasse pas sur le dos des contribuables. Troisième étape : il finance la formation et l'installation d'une administration fiscale martiniquaise, avec des agents d'ici, formés ici

ou ailleurs, et qui reviennent. À chaque palier, une évaluation publique, conduite par une instance où les deux parties siègent à égalité, éclaire la décision de passage au suivant. Rien de tout cela n'excède ce que sait faire un ministère des Finances. Tout cela se budgète, se date et se contrôle. Ce qui manque n'est pas la technique. C'est la volonté d'en faire un objectif.

*

Regardons ce qui existe déjà.

Il y a Mélenchon, et il faut lui rendre ce qui lui revient, entièrement. Le 7 juin 2026, ouvrant sa campagne à Saint-Denis, il a annoncé que la Nouvelle-Calédonie irait vers l'indépendance, promis à la Corse une autonomie étendue, puis s'est tourné vers ses camarades de La Réunion et des Antilles pour leur dire qu'il n'y avait « aucun tabou » sur l'autonomie. Le principe qu'il assigne à sa future présidence est même très proche du mien : aider les populations à se libérer de leurs dépendances et des dominations qu'elles subissent. Je ne vais pas lui reprendre ces mots pour rendre ma démonstration plus commode.

Alors lisons la dernière clause. Le droit complet à l'autonomie, dit-il, viendra « quand et seulement quand les populations concernées la souhaitent ».

Quand et seulement quand. Tout tient dans ces quatre mots. Ils font de notre demande la condition de l'évolution institutionnelle. Ils nous laissent le premier pas et réservent le second au pouvoir. C'est loyal, c'est démocratique, et c'est insuffisant : on ne suspend pas l'émancipation d'un peuple à une demande lorsqu'on a passé deux siècles à lui apprendre à ne pas la formuler. Je ne réclame pas un président qui décide à notre place. Ce que j'attends encore, c'est l'engagement de préparer les moyens du choix avant de nous demander de le trancher. Préparer le choix et le trancher sont deux choses différentes, et les confondre nous condamne.

Décider, c'est notre affaire. Préparer, c'est celle de la France, et elle nous la doit, car un choix offert à un peuple qu'on a maintenu incapable n'est pas un choix, c'est un piège poliment tendu. Qu'elle s'engage à nous rendre les compétences, les ressources et les savoirs sans attendre que nous en fassions la demande, puisque c'est elle qui nous les a pris sans nous demander notre avis. La préparation se négocie avec nous ; l'obligation de la proposer et de la financer lui incombe. Le jour où nous voterons, nous voterons alors en connaissance de cause, et nous pourrons dire non : ce sera un vrai non, et non plus celui d'un homme à qui l'on a montré le vide. Entre la permission et la préparation, il y a toute la distance de cette tribune.

Il y a l'accord-cadre. Le 1er juillet 2026, à la Maison d'Aimé Césaire, à Fort-de-France, la ministre des Outre-mer et le président du conseil exécutif ont signé un texte solennel, publié au Journal officiel le 14 août, ouvrant des discussions vers un pouvoir normatif autonome, une autonomie fiscale progressive et des transferts de compétences. Je m'en félicite : l'État accepte d'ouvrir une négociation sur le pouvoir normatif et fiscal de la

Martinique, et il faudra du souffle pour mener ce processus à son terme. Mais un accord-cadre n'est pas un programme, sa signature ne garantit pas que le gouvernement suivant mènera la négociation à son terme, et le président sous lequel il fut paraphé ne se représentera pas. Ses signataires ont d'ailleurs pris soin de préciser que l'enjeu n'était pas de sortir de la République. On y négocie l'aménagement d'une chambre. Je parle de la porte.

Cette ligne, je ne la trouverai pas, et je crois savoir pourquoi. Ce qui est impossible, ce n'est pas l'autonomie. La République sait désormais l'envisager : l'Assemblée nationale a adopté, le 23 juin 2026, en première lecture, un projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République. Ce qui est impossible, c'est d'en faire un objectif déclaré, assorti des moyens d'y parvenir et tourné vers le jour où nous n'aurions plus besoin d'elle. L'autonomie, la France sait la concéder ; elle ne sait pas la préparer. Un candidat à la présidence de la République française ne peut pas promettre de travailler à sa propre inutilité, parce que la grandeur est exactement ce qu'on lui demande de jurer. Nous ne manquons pas aux programmes par oubli. Nous y manquons par fonction.

*

On m'opposera la départementalisation. La preuve, dira-t-on, que la parole fut tenue, que les colonies devinrent des départements comme les autres. Je vais donc faire ce que l'on ne fait jamais les jours de commémoration : ouvrir le texte.

Dans sa rédaction initiale, l'article 3 de la loi du 19 mars 1946 prévoit que les lois nouvelles applicables à la métropole ne le seront dans ces départements que « sur mention expresse insérée aux textes ». Lisez-la deux fois, cette ligne. Le classement en départements est proclamé à l'article premier ; l'application des lois nouvelles reste conditionnée à l'article trois. Non par accident, non par maladresse de rédaction : par architecture. Quant à l'article 2, il renvoyait à des décrets, à prendre avant le 1er janvier 1947, l'application chez nous des lois métropolitaines qui ne nous étaient pas encore étendues ; ce délai fut prorogé une fois, puis deux, puis trois, jusqu'au 31 mars 1948. Voilà l'acte de naissance de notre égalité : une promesse qui, dans le même souffle, organise son propre ajournement.

Et l'ajournement, lui, a tenu parole mieux que la promesse. SMIC aligné en 1996, RMI en 2002, RSA étendu en 2011. Cinquante ans après la départementalisation pour que le salaire minimum d'un Martiniquais atteigne celui d'un salarié de l'Hexagone. Cinquante ans : le temps qu'il faut à un nouveau-né pour devenir grand-père. Un enfant venu au monde en 1946, l'année de la grande espérance, a pu travailler pendant des décennies, élever ses enfants, enterrer ses parents et bercer ses petits-enfants avant que le minimum légal de son salaire ne rejoigne celui d'un homme né le même jour à Limoges. Une vie entière passée dans l'antichambre d'une égalité qu'on lui avait annoncée pour son berceau.

Et il ne s'agit pas de cendres froides. Le 30 juin 2026, quatre-vingts ans après la loi, une commission d'enquête du Sénat déposait un rapport intitulé « Les inégalités systémiques outre-mer : pour un nouveau paradigme ». Les écarts, y lit-on, ne relèvent pas d'un simple retard de développement : ils procèdent de mécanismes historiques, économiques, sociaux

et géographiques qui s'alimentent les uns les autres. Ce n'est pas un militant qui l'écrit. C'est le Sénat de la République, sur son propre papier à en-tête. Et l'Insee en donne la mesure : en Martinique, l'écart de prix avec l'Hexagone est passé de 9,7 % à 13,8 % entre 2010 et 2022. Sur les prix, l'égalité réelle ne se contente pas d'être en retard : elle rebrousse chemin.

*

Il faut maintenant dire ce que la France ne veut pas entendre. Nos deux récits ne se superposeront jamais. Il y a le sien, qui a besoin de se rêver en clarté portée au monde, du XVIIe siècle à la fin du XIXe : la mission, le progrès, la langue, l'école, les Lumières distribuées aux quatre vents. Et il y a le nôtre, qui ne peut recevoir cet argument, jamais, sous aucune formulation, parce que ce qu'elle nomme apport, nous l'avons éprouvé sous la forme de la cale, du fouet et du Code. On ne fait pas coïncider une épopée et une plaie. Nulle commémoration, nulle plaque de marbre, nul manuel scolaire amendé n'y suffira, car il ne s'agit pas d'un malentendu que le temps dissiperait comme une brume de carême. Il s'agit d'une incompatibilité, et il faudra bien, un jour, la regarder en face.

Cette incompatibilité a une preuve, et elle est vieille de près de deux siècles. Le 22 mai 1848, la liberté n'a pas été offerte ici : elle a été arrachée, à mains nues, avant même que le décret venu de France n'ait touché le quai. On a pourtant enseigné l'inverse à nos grands-parents, à nos parents, à nous. Le récit du sauveur a recouvert celui des insurgés, et il aura fallu attendre 1983 pour que la date devienne fériée. Cent trente-cinq ans de silence organisé. Un pays capable de tenir un tel silence n'a pas un problème de mémoire : il a besoin de ce silence. Car admettre que nous nous sommes délivrés nous-mêmes, c'est admettre que nous sommes un sujet politique. Et un sujet politique, cela ne s'administre pas. Cela se négocie.

*

On me dira que les crises passent et que le lien demeure. Alors regardons la ligne, et regardons-la jusqu'au bout.

1848, la liberté saisie avant l'arrivée du décret. 1870, le Sud qui s'embrase autour du sort réservé à Léopold Lubin. 1900, le 8 février, dix ouvriers couchés dans la poussière devant l'usine du François, pour deux francs par jour et le droit de manger. 1923, Bassignac. 1925, le Diamant. Décembre 1959, une tôle froissée à Fort-de-France, et une ville entière qui prend feu. 1974, Chalvet, la canne, les balles, et la mer qui rend un corps quelques jours plus tard. 2009, trente-huit jours de grève générale. 2021. 2024.

Ce ne sont pas des accidents éparpillés dans le temps. C'est un sismographe. À intervalles réguliers, le même sol tremble au même endroit, sur la même faille : celle de deux histoires soudées à chaud et qui, depuis, travaillent l'une contre l'autre dans l'épaisseur du pays. On ne comble pas une faille avec un plan de relance. On la reconnaît, ou l'on attend la secousse suivante en appelant cela de la stabilité.

*

Restent les urnes, et l'objection est honnête, alors je la prends de front. Le 10 janvier 2010, la Martinique a rejeté à 79,31 % le passage à l'article 74, avec une participation de 54,6 %. Le 24 janvier, elle approuvait à 68,3 % la création d'une collectivité unique, mais un électeur sur trois seulement s'était déplacé. On vote pour mille raisons, et le refus d'un texte obscur, soumis dans la hâte, en est une bonne. Rappelons d'ailleurs qu'on ne nous proposait pas l'indépendance : l'article 74 laissait la Martinique dans la République. Ce que je sais, en revanche, c'est dans quel décor nous votions. Dans ce décor, le moindre pas hors du cadre se laisse aisément peindre en saut dans le vide. Reste alors la question : qui donc a creusé ce vide, et qui l'entretient ?

Pour comprendre comment on l'entretient dans nos têtes, il faut regarder une île à quelques heures de nous. Haïti.

Depuis deux cents ans, on nous montre Haïti comme on exhibait jadis un pendu sur la place du bourg : non pour qu'on le pleure, mais pour qu'on comprenne. Voilà, nous souffle-t-on, ce qu'il advient des nègres qui se libèrent. Et l'on s'arrête là, invariablement, précisément là, juste avant la suite.

Car il y a une suite. En 1825, sous la menace d'une flotte française, le président Boyer accepte l'ordonnance de Charles X datée du 17 avril : tarifs douaniers préférentiels et cent cinquante millions de francs-or, en échange de la reconnaissance d'une indépendance conquise vingt et un ans plus tôt. Ramenée à quatre-vingt-dix millions en 1838, l'indemnité ne sera soldée qu'en 1883 ; les emprunts et les refinancements qui l'accompagnent prolongeront la ponction bien au-delà du règlement de l'indemnité. Des générations à rembourser le crime commis contre elle. On prétend juger sa liberté au naufrage, en escamotant la facture qui l'a lestée. On lui a fait payer en or ce qu'elle avait déjà payé de son sang, puis on a promené sa ruine devant nos yeux comme la démonstration lumineuse qu'il valait mieux demeurer sages.

Et le dossier n'a rien d'un procès imaginaire instruit dans mon coin. Le 17 avril 2025, le président de la République annonçait lui-même la création d'une commission mixte d'historiens français et haïtiens chargée d'étudier l'impact de cette indemnité. La violence de cette facture, Paris la reconnaît désormais. J'en tire, moi, une conclusion qui nous concerne. Ceux qui ont rendu l'émancipation si coûteuse ne peuvent ensuite nous reprocher de manquer d'audace devant son prix. Qu'on nous rende l'imaginaire, et l'on verra ce que nous votons.

*

Il serait trop commode de ne demander des comptes qu'à Paris. Préparer un peuple à se passer de tutelle suppose des institutions capables de porter ce qu'on leur transfère, et ces institutions sont les nôtres. Quand la Chambre régionale des comptes se penche sur les finances de notre collectivité, ceux qui ne veulent d'aucune évolution n'ont plus besoin de chercher leurs arguments : on les leur fournit. La trajectoire que je réclame engage les deux

rives. Elle exige de Paris qu'il transfère et qu'il finance ; elle exige de nous que nous gérions, que nous rendions compte, et que nous acceptions d'être jugés sur pièces. Un peuple qui réclame la responsabilité doit d'abord la pratiquer là où il l'exerce déjà. C'est aussi pour cela qu'il faut une évaluation publique à chaque étape : elle ne protège pas seulement contre la mauvaise foi de l'État, elle protège contre la nôtre.

*

Des peuples nés de l'esclavage, de la colonisation, de l'assimilation et de la départementalisation ne se fondront jamais, de fait, dans l'une et indivisible. Non par ressentiment. Par histoire. L'unité ne se proclame pas, elle s'éprouve, et celle-ci n'a jamais été éprouvée.

Faut-il pour autant renoncer à tout lien ? Non. Une collaboration n'exige pas un récit commun ; elle exige des intérêts lucidement reconnus et une parole tenue. Deux peuples peuvent ne jamais s'accorder sur ce que fut le passé et s'accorder pourtant sur ce que doit être la suite.

Reste alors la collaboration qu'il faut construire : celle qui a pour but de mettre fin à la tutelle. L'accompagnement patient d'un peuple qui se relève et qui apprend à répondre de lui-même, domaine après domaine, avec des moyens, un calendrier, une évaluation. Une puissance qui prépare un peuple à se passer d'elle ne perd pas ce peuple : elle le gagne enfin, autrement, et pour longtemps. La France y trouverait ce que quatre siècles de domination ne lui ont jamais donné : un partenaire. Nous y trouverions ce que quatre-vingts ans de départementalisation ne nous ont pas donné : nous-mêmes.

L'universalisme français n'a pas besoin d'être abattu. Il n'a jamais eu lieu, et l'on ne renverse pas ce qui n'est pas venu. Qu'un candidat écrive la ligne, et je relirai quatre siècles autrement. Qu'aucun ne l'écrive, et que l'on ne vienne plus jamais, ici, nous parler de lumière.

Arnaud RANSAY